

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

PHASE 2 – PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET MODIFICATION DES TARIFS

1. Référence : Pièce B-0081, GI-19, document 1, Annexe A, pages 33 à 40.

Préambule :

À partir des tableaux financiers présentés en annexe A, la Régie extrait les données suivantes:

	<i>Chaudière à efficacité intermédiaire</i>	<i>Chaudière à condensation</i>
Surcoût de la mesure (incluant les taxes) (\$)	5030	7694
Subvention du distributeur (\$)	2500	3250
Contribution du participant (\$)	2530	4444
Économie unitaire annuelle (m3)	7261	1216
Coût évité (\$/m3)	0,1966	0,1966
Perte de revenu avant taxes (\$/m3)	0,3129	0,3129
Durée de vie de la mesure (années)	18	25
Taux de taxes (%)	14,975	14,975
Nombre de participants brut	12	8
Nombre de participants net	8	7

À partir de ces données, la Régie calcule le bénéfice de chaque programme en actualisant, sur la durée de vie de la mesure, l'économie annuelle (gain unitaire X coût évité) à un taux de 5,6 % et en multipliant ce gain par le nombre de participants net.

La Régie calcule ensuite le coût total de chaque mesure en multipliant le surcoût (net de taxes) par le nombre de participants brut.

Enfin, elle calcule le TCTR en soustrayant le coût total de la mesure du bénéfice du programme. Elle obtient les résultats suivants :

	<i>Chaudière à efficacité intermédiaire</i>	<i>Chaudière à condensation</i>
Bénéfice du programme (\$)	127 453	22 230
Coût total (\$)	52 498	53 535
TCTR	74 955	-31 305

La Régie calcule le bénéfice pour le participant en actualisant, sur la durée de vie de la mesure, l'économie annuelle pour le participant (gain unitaire X perte de revenu incluant les taxes) à un taux de 5,6 %.

Elle calcule ensuite le coût pour le participant de mettre en place la mesure en soustrayant du surcoût (incluant les taxes) la subvention reçue du distributeur.

Enfin, elle calcule le TP pour l'ensemble des participants en soustrayant le coût que chaque participant doit encourir pour mettre en place la mesure du bénéfice qu'il en retire et en multipliant ce résultat par le nombre de participants brut.

Elle obtient les résultats suivants :

	<i>Chaudière à efficacité intermédiaire</i>	<i>Chaudière à condensation</i>
Bénéfice pour le participant (\$)	29 153	5 811
Coût pour le participant (\$)	2 530	4 444
TP pour l'ensemble des participants	319 479	10 938

La Régie constate que les résultats des TCTR et TP qu'elle calcule sont différents des valeurs présentées par Gazifère dans le document cité en référence (page 39) :

Résultats présentés par Gazifère

	<i>Chaudière à efficacité intermédiaire</i>	<i>Chaudière à condensation</i>
TCTR (\$)	79 950	-30 250
TP (\$)	331 380	12 324

La Régie constate également que des écarts similaires peuvent être observés dans les résultats des TCTR et TP de tous les programmes du PGEE.

Demandes :

- 1.1 Veuillez concilier les calculs de la Régie et les résultats présentés par Gazifère et veuillez expliquer les différences dans la méthode de calcul et les hypothèses utilisées qui expliquent les écarts.

Réponse 1.1 :

Dans le calcul de ses coûts évités totaux, Gazifère a souhaité simuler l'utilisation d'un facteur de $(1 + \% \text{ inflation})$ sur la durée de vie de l'appareil ajustée pour tenir compte de la persistance. Gazifère voulait vérifier l'impact d'un tel ajustement sur ses tests économiques. Bien que Gazifère ait choisi de ne pas proposer cet ajustement pour 2013, Gazifère a omis de le retirer de ses calculs.

En regard des calculs effectués par la Régie, Gazifère confirme donc que la méthode de calcul est la même et qu'une hypothèse supplémentaire utilisée expliquait les écarts pour le TP. En effet, une fois cette correction effectuée, Gazifère constate que les résultats du TP sont maintenant identiques à ceux de la Régie.

Toutefois, une fois la correction effectuée, il subsiste néanmoins une très légère différence avec les résultats du TCTR de la Régie, qui provient du calcul du bénéfice de chaque programme (le coût total est identique pour les deux programmes après la correction). N'ayant pas accès au chiffrier de calculs de la Régie, Gazifère est incapable de comprendre d'où provient cet écart étant donné que la méthode de calcul est la même. Gazifère est ouverte à réviser, au besoin, la façon de calculer les bénéfices des programmes à la suite d'une demande en ce sens de la Régie.

- 1.2 Veuillez justifier le fait de retenir une méthode de calcul différente de celle présentée en préambule ou, le cas échéant, veuillez présenter un tableau révisé des résultats des tests économiques.

Réponse 1.2 :

Le tableau des tests économiques apparaissant aux pages 39 et 40 de la pièce GI-19, document 1, a été révisé.

La révision du TCTR a aussi trois légers impacts sur l'analyse de sensibilité puisque :

Original : 2012-09-27

GI-23
Document 2
Page 3 de 4
Requête 3793-2012

- le PGEÉ devient rentable dans son ensemble si les coûts évités sont plus élevés de +0,05 \$/m³ et non pas +0,045 \$/m³.
- le programme Hotte à débit variable est à présent faiblement négatif mais redevient rentable dès la première variation de +0,05\$/m³ ;
- le programme *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire* n'est pas davantage rentable avec une variation de +0,10\$/m³.

La section 6 aux pages 11 et 12 de la pièce GI-19, document 1, a été révisée en conséquence.